



# LA LECTURE PUBLIQUE EN FRANCE

## Bibliothèques de lecture publique

### LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES (BM)

Créées, pour les plus anciennes, à partir de collections aristocratiques ou de biens religieux confisqués sous la Révolution, les bibliothèques municipales ont toujours été placées sous l'autorité des communes ou groupements de communes.

Leur mission principale est de conserver et de mettre en valeur leurs fonds patrimoniaux, particulièrement riches (13,6 millions d'imprimés patrimoniaux - majoritairement des livres anciens, rares ou précieux). Au cours des vingt dernières années elles se sont beaucoup modernisées, notamment, pour remplir leur mission de développement de la lecture publique.

Aujourd'hui, les bibliothèques municipales constituent les équipements culturels les plus fréquentés. Elles sont considérées comme un lieu fondamental d'intégration sociale et d'apprentissage de la citoyenneté offrant à tous les publics un accès à l'information, à la culture, à la formation et aux loisirs.

Pour conquérir de nouveaux publics, les bibliothèques municipales multiplient les actions culturelles (salons du livre, ateliers d'écriture, rencontres d'auteurs) et les partenariats (services sociaux, petite enfance, maisons de retraite, établissements pénitentiaires...).

Cependant, des disparités demeurent dans l'accès aux livres malgré les progrès accomplis : disparités entre communes, départements et régions, ou disparités socio-économiques.

## LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES EN CHIFFRES

- 2 913 bibliothèques municipales desservent 64% de la population française ; 35 000 personnes y travaillent ; leurs surfaces atteignent 2,3 millions de m<sup>2</sup>, soit 5,68 m<sup>2</sup> pour 100 habitants ;
- leurs collections s'accroissent et se diversifient : 90,5 millions d'imprimés non patrimoniaux, 8,4 millions de phonogrammes, 1,4 millions de vidéogrammes ; 1 899 bibliothèques offrent un accès public à Internet et 497 possèdent des documents numériques.

## FRÉQUENTATION

- 43% de la population française fréquente une bibliothèque municipale ;
- 5,6 millions de personnes sont inscrites (17,4% de la population) et empruntent 207 millions de documents.

sources 2004/2005

## LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT (BDP)

En 1945, l'État crée les bibliothèques centrales de prêt. Transférées aux collectivités départementales dans le cadre des lois de décentralisation de 1986, elles sont rebaptisées en 1992 bibliothèques départementales de prêt (BDP).

À l'origine, les bibliothèques départementales de prêt avaient pour mission de desservir les communes des zones rurales (moins de 10 000 habitants). Cet objectif, d'abord rempli grâce aux célèbres bibliobus, s'est poursuivi par la création de points fixes de lecture, relais ou petites bibliothèques municipales.

Les bibliothèques départementales de prêt forment des responsables, souvent bénévoles, dispensent aides et conseils, mettent à disposition des expositions, fédèrent des actions de développement de la lecture à l'échelon départemental. Service distributeur à l'origine, elles accèdent au statut de têtes de réseau logistique.

En couvrant la quasi-totalité du territoire, y compris l'outre-mer, les bibliothèques départementales de prêt permettent à plus de 75% des habitants des communes rurales d'avoir accès au livre et aux autres supports. Elles peuvent effectuer des dépôts dans les écoles, les prisons, les maisons de retraite. En résumé, elles sont devenues animatrices et fédératrices des réseaux de lecture publique départementaux.

## LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT EN CHIFFRES

- 97 bibliothèques départementales de prêt emploient environ 2 650 personnes, possèdent plus de 24 millions d'imprimés, 2,4 millions de documents sonores, 532 000 vidéogrammes, 104 000 cédéroms ; parmi ces 97 BDP, la moitié possède d'autres types de documents (diapositives, affiches, cartes postales...)
- elles ont déposé plus de 15 millions de documents dans les bibliothèques des 17 000 communes qu'elles desservent ;
- toutes sont maintenant informatisées et ont un accès à Internet.

source 2006

## LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES À VOCATION RÉGIONALE (BMVR)

Le programme des bibliothèques municipales à vocation régionale, créé par la loi du 13 juillet 1992, a permis de financer et de construire de grands équipements municipaux, destinés à être des pôles d'équilibre de la Bibliothèque nationale de France (BnF) et des acteurs privilégiés de la coopération régionale.

Ce dispositif est particulièrement incitatif, l'État soutenant les efforts des collectivités locales à une hauteur de 40%. Il a donné lieu à la naissance de douze grands établissements de lecture publique en région : les bibliothèques de Châlons-en-Champagne, La Rochelle, Limoges, Marseille, Montpellier, Nice, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, Toulouse et Troyes.

En une décennie, ce programme a permis de créer plus de 150 000 m<sup>2</sup>, qui s'ajoutent aux quelques 78 000 m<sup>2</sup> annuels construits à l'heure actuelle en France.

Au moment où le programme créé par la loi de 1992 s'achève, on constate qu'il a profondément modifié le paysage des bibliothèques françaises. Il a renouvelé et diversifié les écritures architecturales. Dans le même mouvement, il a permis de repenser avec inventivité le rapport entre l'offre documentaire et les usagers, en créant d'importants espaces de détente, d'exposition, de mise en valeur des collections patrimoniales et d'action culturelle.

Au-delà du rôle culturel qu'ils jouent dans leur ville d'implantation, les BMVR et les grands établissements qui seront construits dans leur sillage doivent affirmer leur mission régionale, qui va de la mise en place de bases bibliographiques régionales à des politiques concertées de conservation et de promotion du patrimoine écrit.

1 127 bibliothèques municipales, bibliothèques départementales de prêt et bibliothèques municipales à vocation régionale ont participé à Lire en Fête en 2006.

## LES AIDES DE L'ÉTAT AUX BIBLIOTHÈQUES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les bibliothèques publiques françaises dépendent essentiellement des collectivités territoriales ; on recense ainsi en 2006 :

- 2 913 bibliothèques municipales sous la responsabilité des communes ou groupements de communes ;
- 97 bibliothèques départementales de prêt (BDP), sous la responsabilité des départements.

Placées sous le contrôle technique du Ministère de la culture, ces bibliothèques fournissent un rapport d'activité et peuvent faire l'objet d'une inspection.

Lors des lois de décentralisation, en 1986, l'État a transféré les crédits qu'il consacrait à l'équipement et au fonctionnement des bibliothèques publiques dans une « dotation générale de décentralisation ».

Un dispositif particulier de financement a alors été mis en place pour aider chaque année les collectivités territoriales à construire et moderniser les bibliothèques publiques. Ces crédits ne sont pas des subventions ordinaires de l'État : ils sont accordés automatiquement aux collectivités remplissant des conditions réglementaires.

### LES AIDES DE L'ÉTAT EN CHIFFRES

- 40 millions d'euros pour 720 opérations de construction, d'équipement ou d'informatisation des bibliothèques municipales, aidées au taux moyen de 33% ;
- 7,5 millions d'euros pour des chantiers de construction ou de modernisation de bibliothèques d'envergure régionale ou nationale.

À cela s'ajoutent les subventions aux acquisitions accordées aux bibliothèques des collectivités territoriales par le Centre national du livre (5,8 millions d'euros en 2006), ainsi que les subventions de la Direction du livre et de la lecture aux acquisitions de nature patrimoniale.

*source 2006*

L'essor des bibliothèques publiques en France depuis 20 ans s'explique largement par ce mécanisme : les surfaces des bibliothèques municipales ont quadruplé, pour atteindre aujourd'hui 2,3 millions de mètres carrés.

## Les médiathèques de proximité

### LE DÉVELOPPEMENT DE MÉDIATHÈQUES DE PROXIMITÉ DANS LES ESPACES RURAUX ET URBAINS (CENTRES-VILLES ET BANLIEUES).

En 2003, dans un souci d'aménagement du territoire, le ministère a engagé un programme de développement de médiathèques de proximité dans les espaces ruraux et urbains, appelées à l'époque les « Ruches ».

Ce programme, exigeant en matière d'architecture, de services, de convivialité des espaces, de diversité des collections et d'ouverture vers les technologies de l'information, garantissait aux collectivités locales un soutien de l'État, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement. Le succès a été immédiat, les « Ruches » ont été rapidement reconnues comme des espaces de sociabilité, et des outils de lutte contre la fracture culturelle et numérique.

Le programme-cadre élaboré par la DLL (<http://www.culture.gouv.fr/culture/min/index-min.htm>) ambitionnait de promouvoir une nouvelle génération de bibliothèques d'une surface avoisinant les 500 m<sup>2</sup>, dans les territoires souvent dépourvus d'équipements culturels. Ce programme, qui a généré à ce stade près de 500 réalisations, déclinait la notion d'accessibilité, à la fois du bâtiment à tous les publics y compris handicapés, et des collections à tous types d'utilisateurs.

La recommandation visant à privilégier à hauteur de 42% de la surface totale du bâtiment les espaces d'accueil et de services s'est traduite par la présence de salle d'exposition et d'espaces destinés aux tout-petits, mais aussi d'antenne administrative, touristique ou sociale, puisque nombre d'établissements sont intégrés à des bâtiments multiservices regroupant outre la bibliothèque, l'école de musique, une antenne de l'ANPE, l'office de tourisme...

Ces médiathèques peuvent de fait être considérées comme des bibliothèques hybrides où se côtoient les activités et les publics de plusieurs champs disciplinaires, reflétant une conception de la bibliothèque élargie à de multiples services publics.

Si le programme spécifique des « Ruches » a été clos en 2005, le programme-cadre définissant le concept de médiathèques de proximité est toujours d'actualité, et ces établissements peuvent bénéficier du soutien de l'État par le biais du concours particulier de la dotation générale de décentralisation (DGD).

En 2006, les médiathèques de proximité représentaient 1/4 des surfaces de bibliothèques ouvertes dans l'année (soit 18277 m<sup>2</sup>), preuve de la dynamique créée par le programme et de la pertinence du concept. La tendance constatée depuis 2005 est à un équilibre croissant entre les médiathèques construites dans des espaces ruraux (53%) et celles construites dans des espaces urbains, centre-villes ou périphérie (47%).



# Les actions de promotion de la lecture en faveur des publics éloignés du livre

Permettre à des publics éloignés des bibliothèques publiques (personnes hospitalisées, handicapées, détenues...) d'accéder à une offre de lecture comparable à celle des autres publics : telle est l'une des principales missions du bureau du développement de la lecture de la Direction du livre et de la lecture (DlL).

Pour atteindre cet objectif, le bureau du développement de la lecture privilégie les actions fondées sur des relations contractuelles avec des partenaires publics ou privés porteurs de projets, pouvant donner lieu à l'attribution de subventions au plan national.

## LECTURE ET HANDICAP

Depuis 1995, le Ministère de la culture (DlL et Cnl) contribue à mieux faire connaître l'édition adaptée en faveur des personnes aveugles ou déficientes visuelles ou des personnes sourdes, en permettant à des éditeurs d'exposer des ouvrages adaptés sur un stand du salon du livre de Paris intitulé « des livres à voir, à entendre et à toucher » (braille, relief, gros caractères, numérique, langue des signes française).

La Direction du livre et de la lecture agit en collaboration avec des associations pour faciliter l'accès à la lecture de ces publics. Chaque année, elle apporte son concours à des associations spécialisées dans la transcription en braille et l'édition en relief (multi-supports) de textes littéraires pour adultes, adolescents et enfants.

Pour améliorer l'accueil des personnes handicapées dans les bibliothèques publiques et la diffusion aux professionnels de « pratiques exemplaires », la Direction du livre et de la lecture et la Bibliothèque publique d'information (Bpi) du Centre Georges Pompidou organisent un séminaire annuel à l'attention de leurs professionnels.

Pour 2007, cette action s'inscrit dans le cadre des 30 ans de la création de la Bpi ([www.bpi.fr](http://www.bpi.fr)).

## LECTURE À L'HÔPITAL

La lecture est la pratique culturelle la plus courante dans les hôpitaux. La priorité donnée à la lecture à l'hôpital a été renforcée par la convention signée en 1999, actualisée en 2006, entre le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère chargé de la santé. L'un des objectifs majeurs de cette convention est d'encourager la création et le développement de bibliothèques dans les établissements hospitaliers qui répondent aux critères généraux des bibliothèques publiques.

Dans le domaine du livre et de la lecture, il existe de nombreux partenariats entre

établissements hospitaliers, établissements de soins et bibliothèques municipales ou départementales de prêt. Ces partenariats permettent de mener des politiques de développement de la lecture intégrées à la vie de l'hôpital comme à celle de la cité.

En 2006, près de 350 établissements hospitaliers ont participé à Lire en Fête.

## LECTURE EN PRISON

La politique de développement de la lecture dans les établissements pénitentiaires a été définie par deux protocoles complémentaires (1986 puis 1990) conclus entre le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère de la justice. C'est l'une des actions de promotion de la lecture les plus anciennes que soutient la Direction du livre et de la lecture.

Cette politique commune a plusieurs objectifs : aider à la réinsertion des détenus, majeurs ou mineurs, encourager la réalisation de prestations culturelles de qualité, valoriser le rôle des personnels pénitentiaires, développer des partenariats avec des structures culturelles locales...

En région, cette coopération favorise les partenariats entre établissements pénitentiaires et bibliothèques municipales et départementales de prêt pour créer de véritables centres de ressources, ce qui participe notamment à la réinsertion des détenus. Ces actions sont coordonnées par les chargés de mission de « développement culturel en milieu pénitentiaire » rattachés aux structures régionales pour le livre.

Un rapport sur les bibliothèques d'établissements pénitentiaires publié en 2005 est consultable sur le site du Ministère de la culture : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-rapports>.

En 2006, une quinzaine d'établissements pénitentiaires ont participé à Lire en Fête.

## La formation des bénévoles et des professionnels

La Direction du livre et de la lecture accorde la plus grande attention à la qualité et au professionnalisme des personnes qui interviennent dans la diffusion du livre et de la lecture. C'est pourquoi, elle encourage les actions de formation visant à « professionnaliser » les compétences des bénévoles et soutient l'organisation de journées de formation destinées aux professionnels des bibliothèques.

Dans ce cadre, elle soutient les programmes d'intervention d'écrivains en milieu scolaire, « L'Ami littéraire » et « Poètes dans la classe », et en milieu universitaire, « Le Temps des écrivains à l'université », menés par l'association La Maison des écrivains ([www.maison-des-ecrivains.asso.fr](http://www.maison-des-ecrivains.asso.fr)).

En 2006, Lire en Fête a regroupé près de 650 manifestations à destination du jeune public.

## Les actions de sensibilisation du jeune public à la lecture

Les actions en direction des enfants et des jeunes constituent l'une des priorités de la politique menée par la Direction du livre et de la lecture.

Elles concernent :

- le développement de la lecture et de la littérature jeunesse

La Direction du livre et de la lecture soutient les actions menées par des associations de promotion de la littérature jeunesse et de développement de la lecture notamment celles menées par :

- l'association des Amis de la joie par les livres (AJPL) ([www.lajoieparleslivres.com](http://www.lajoieparleslivres.com))
- ACCES ([www.acces-lirabebe.fr](http://www.acces-lirabebe.fr)),
- Lire et faire lire ([www.lireetfairelire.org](http://www.lireetfairelire.org))
- Lecture-jeunesse ([www.lecture.jeunesse.com](http://www.lecture.jeunesse.com))

- l'éducation artistique et culturelle

La Direction du livre et de la lecture favorise la rencontre d'écrivains qui permettent à des jeunes de découvrir la création littéraire contemporaine et de mieux connaître les acteurs du livre et de la lecture





## SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE SUR LA LECTURE ET LES LOISIRS MULTIMÉDIA DES COLLÉGIEN(NE)S ET LYCÉEN(NE)S

Enquête « Centre national du livre / Direction du livre et de la lecture » réalisée par Ithaque. Juin 2007

### EN RÉSUMÉ...

- La lecture conserve une place importante dans les loisirs des collégiens et des lycéens ;
- Le rapport des adolescents à la lecture est très clivé selon le sexe : les garçons lisent moins que les filles ; ils n'ont pas les mêmes goûts littéraires et parlent moins de leurs lectures avec leurs « pairs ». Cependant, le profil des « grands lecteurs » ne diffère pas selon le sexe ;
- Une corrélation existe entre la lecture et les loisirs multimédia : ceux qui lisent peu sont aussi ceux qui jouent beaucoup à des jeux. Cependant, cette corrélation est plus forte chez les collégiens que chez les lycéens ;
- Il existe également une corrélation entre la lecture et les autres activités culturelles : ceux qui lisent beaucoup sont aussi ceux qui sortent beaucoup (concert, musée, spectacle...) ;
- Les parents ne sont pas les prescripteurs uniques en matière de lecture mais leur rôle est important en termes de régulation du temps passé à lire et de l'usage du multimédia. Plus globalement, leur rôle en matière de transmission culturelle par rapport à la lecture perdure : les enfants des parents qui lisent beaucoup sont eux aussi, souvent, de grands lecteurs.

### L'ENQUÊTE ET LES RÉPONDANTS

Une enquête sur la lecture et les loisirs multimédia a été réalisée auprès des collégiens et lycéens venus avec leur classe visiter le Salon du livre de Paris en mars 2007. Près de 4 000 questionnaires (3 888) ont été retournés, ce qui confère à l'enquête sa solidité et sa richesse.

Les répondants à l'enquête se répartissent comme suit :

- 57% des répondants sont des filles, 43% des garçons ;
- 72% sont des collégiens, 28% des lycéens ;
- 50% des répondants habitent hors de l'Ile-de-France, 43% sont des franciliens (hors Paris) et 7% sont parisiens.

La répartition des répondants par classe est fonction des scolaires qui se sont rendus au salon avec leurs enseignants. Les 6<sup>e</sup> et les 2<sup>nd</sup>e sont surreprésentées par rapport aux 1<sup>e</sup> et aux terminales. Parmi les lycéens, on note une forte proportion d'élèves issus de l'enseignement technique ou professionnel (60% contre 40% pour l'enseignement général).

Ces principales caractéristiques de la population enquêtée ont servi de critères de tri pour l'ensemble des réponses à l'enquête. A celles-ci est venue s'ajouter la profession du père et de la mère permettant ainsi de recueillir des informations sur l'impact de la transmission culturelle en matière de lecture.

Profession des parents	Père	Mère
Agriculteurs exploitants	3%	1%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	14%	5%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27%	18%
Professions Intermédiaires	15%	22%
Employés	13%	32%
Ouvriers	23%	3%
Retraités, sans activité professionnelle	5%	19%

### L'ÉQUIPEMENT MULTIMÉDIA DES ADOLESCENTS

L'enquête permet de mettre en parallèle les loisirs et l'équipement multimédia des adolescents, et plus particulièrement l'équipement de leur chambre. Cet équipement diffère : selon le sexe, les collégiens et les lycéens.

### Selon le sexe

Equipement multimédia des chambres	Filles	Garçons
Lecteur CD	74%	65%
Radio	73%	65%
Ordinateur	36%	40%
Accès Internet	27%	33%
Télévision	40%	47%
Console de jeux	31%	52%
Magnétoscope ou lecteur DVD	34%	38%
Livres	87%	76%
BD	66%	73%
CD	87%	73%
Cassettes vidéo ou DVD	47%	51%

Les garçons sont plus nombreux que les filles à avoir dans leur chambre une console de jeux, une télévision, des BD et un accès Internet. A contrario, les filles sont plus nombreuses que les garçons à avoir dans leur chambre des CD, des livres, un lecteur CD et une radio.

### Les collégiens et les lycéens

Equipement multimédia des chambres	Collégiens	Lycéens
Lecteur CD	67%	79%
Radio	67%	77%
Ordinateur	39%	35%
Accès Internet	31%	27%
Télévision	41%	44%
Console de jeux	43%	30%
Magnétoscope ou lecteur DVD	34%	38%
Livres	83%	82%
BD	74%	59%
CD	80%	86%
Cassettes vidéo ou DVD	47%	53%

Les lycéens sont plus nombreux que les collégiens à avoir dans leur chambre un lecteur CD, une radio, des CD ; les collégiens sont plus nombreux que les lycéens à avoir dans leur chambre une console de jeux et des BD.

La répartition de ces équipements a un impact direct sur la nature même des loisirs des adolescents comme le montrent les réponses aux questions suivantes.

### La lecture et les autres loisirs

Une première série de questions portait sur la mise en perspective de la lecture par rapport aux autres loisirs. Les collégiens et lycéens ont été interrogés sur la fréquence des activités de loisirs pratiquées au cours des trois derniers mois<sup>1</sup>. 77% des répondants ont déclaré avoir lu un/des livres (en dehors des livres recommandés par un professeur). En ce qui concerne les autres activités, les réponses se répartissent comme suit :

<sup>1</sup> La période retenue était celle des trois mois qui ont suivi la rentrée scolaire de janvier 2006.

### Les activités de loisirs pratiquées au cours des 3 derniers mois (Q1)

	Oui	Non
J'ai regardé la télévision	97%	3%
J'ai écouté de la musique	97%	3%
J'ai regardé des vidéo ou des DVD	92%	2%
J'ai utilisé un ordinateur ou surfé sur Internet	92%	8%
J'ai écouté la radio	81%	19%
J'ai fait du sport (en dehors des cours de sport à l'école)	78%	22%
J'ai lu (en dehors des livres demandés par un professeur)	77%	23%
J'ai joué à des jeux vidéo	71%	29%
Je suis allé(e) au cinéma	65%	35%
J'ai joué à un jeu de société	59%	41%
J'ai pratiqué une activité telle que la musique, le dessin, la danse...	56%	44%
J'ai visité un musée, un monument, une exposition	42%	58%
Je suis allé(e) au concert ou au spectacle (théâtre, cirque...)	30%	70%

Ces réponses diffèrent selon le sexe, les populations lycéennes ou collégiennes. Ainsi, les filles lisent plus que les garçons : 81% des filles répondent positivement à cette question contre 71% des garçons. En revanche, les garçons jouent davantage aux jeux vidéo (91% contre 55% des filles) et pratiquent plus souvent un sport (86% des garçons, contre 72% des filles).

Les activités sur lesquelles les réponses « collégiens » et « lycéens » diffèrent sont les suivantes :

- l'écoute de la radio : 90% des lycéens contre 78% des collégiens ;
- les concerts et les spectacles : 39% des lycéens contre 28% des collégiens ;
- le cinéma : 72% des lycéens contre 63% des collégiens ;
- jeux vidéo : 75% des collégiens et 60% des lycéens ;
- pratique d'un sport : 81% des collégiens contre 71% des lycéens ;
- jeu de société : 62% des collégiens contre 54% des lycéens ;
- pratique d'une activité (musique, danse, dessin...) : 58% des collégiens contre 52% des lycéens...

En ce qui concerne la lecture, 79% des collégiens déclarent avoir lu des livres au cours des 3 mois précédents, contre 74% des lycéens.

Il est à noter qu'en ce qui concerne l'utilisation d'un ordinateur ou de l'Internet, les deux populations sont pratiquement à égalité : 96% contre 91%. L'enquête permet également de préciser l'usage qui est fait de l'ordinateur. Les lycéens et collégiens utilisent surtout un ordinateur pour :

- surfer sur l'Internet (87% d'entre eux) ;
- envoyer/recevoir des courriels (78%) ;
- regarder des DVD (67%) ;
- faire leurs devoirs (67%) ;
- jouer à des jeux vidéo (62%).

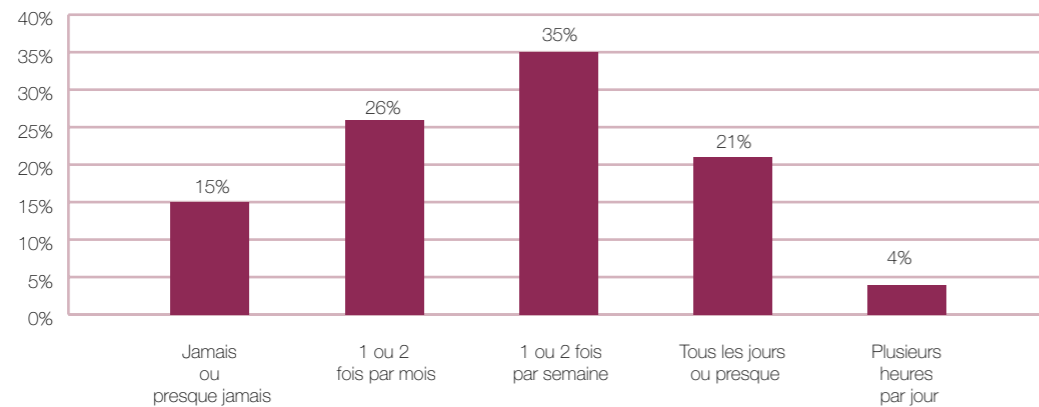
L'enquête renseigne également sur la fréquence d'utilisation des équipements multimédia et les interdits mis en place par les parents concernant leur utilisation.

- Pour les jeux vidéo : 30% des répondants n'y jouent jamais ou presque jamais ; 28% jouent tous les jours ou presque, voire plusieurs heures par jour. Cette pratique est très clivée selon le sexe : c'est une pratique plus masculine. Les collégiens sont également plus nombreux que les lycéens à jouer aux jeux vidéo.
- Pour l'Internet : 55% des répondants déclarent l'utiliser tous les jours ou presque, voire plusieurs heures par jour. Contrairement aux jeux vidéo, les fréquences d'utilisation d'Internet ne varient pas selon le sexe.

Les interdits parentaux : les parents interdisent plus aux collégiens (66%) qu'aux lycéens (39%) d'aller sur l'Internet ou de jouer à un jeu vidéo. Ces interdits sont plus importants lorsque le père est cadre ou exerce une profession intellectuelle (63% contre 59% en moyenne).

## LA LECTURE EN GENERAL

### La lecture des journaux ou magazines au cours des trois derniers mois



Un tiers des répondants lit des journaux ou des magazines 1 ou 2 fois par semaine.

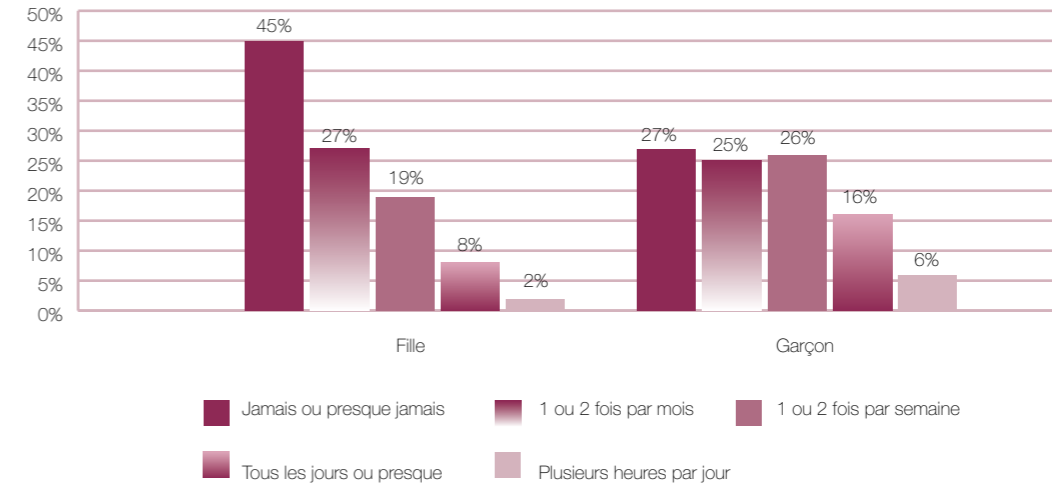
Les garçons sont relativement plus nombreux que les filles à ne jamais ou presque jamais lire de magazines ou de journaux (19% contre 11%). En revanche, les grands lecteurs de journaux ou magazines (tous les jours ou presque ou plusieurs heures par jour) sont aussi nombreux parmi les filles que parmi les garçons (environ 25%).

Les lecteurs réguliers (1 ou 2 fois par mois) de journaux ou magazines sont plus nombreux parmi les lycéens (41%) que parmi les collégiens (32%). Les collégiens sont plus nombreux que les lycéens à ne jamais ou presque jamais lire de journaux ou magazines (16% contre 9%).

39% des répondants sont abonnés personnellement à un journal, un magazine ou une revue. Ce pourcentage ne varie pas selon le sexe mais selon la classe : 42% des collégiens contre 33% des lycéens sont abonnés.

## LA LECTURE DE BANDES DESSINÉES

### La lecture de bandes dessinées au cours des 3 derniers mois



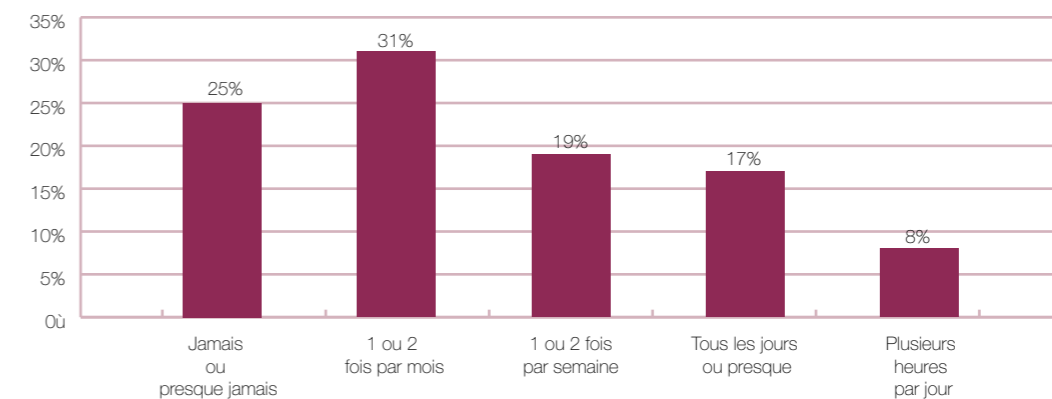
- 37% des répondants ne lisent jamais ou presque jamais de BD. La lecture de BD est une pratique plus masculine que féminine :
- 45% des filles contre 27% des garçons ne lisent jamais ou presque jamais de BD ;
- 22% des garçons contre 10% des filles sont des très grands lecteurs de BD (tous les jours ou presque, plusieurs heures par jour).

## LA LECTURE DE LIVRES

### La lecture de livres<sup>1</sup> au cours des 3 derniers mois

- 25% des répondants n'ont jamais ou presque jamais lu de livres en dehors des livres demandés par un professeur au cours des 3 derniers mois précédant l'enquête.
- 25% sont des grands lecteurs (tous les jours ou presque, ou plusieurs heures par jour).

1- La question posée exclut la lecture d'ouvrages recommandés par un professeur.



Ces réponses se différencient selon :

#### Le sexe des répondants :

- 32% des garçons ne lisent jamais ou presque jamais, contre 20% des filles ;
- 20% des filles lisent tous les jours ou presque contre 13% des garçons ;
- La part des grands lecteurs (plusieurs heures par jour) est semblable chez les filles et les garçons.

#### La classe :

- 20% des 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> ne lisent jamais ou presque jamais de livres contre 27% des 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> et 30% des lycéens ;
- 30% des 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> lisent tous les jours ou presque ou plusieurs heures par jours contre 25% des 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> et 21% des lycéens.

#### Lycéens : l'importance de la filière

- Les lycéens en filière technique, en BEP et en filière professionnelle sont les plus nombreux à ne jamais ou presque jamais lire de livres (plus de 50% d'entre eux).
- Les lycéens en filière générale sont les plus nombreux à lire tous les jours ou presque ou plusieurs heures par jour.

On notera que les principales caractéristiques des lecteurs de livres rejoignent celles des lecteurs de BD.

## LES PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE LECTURE

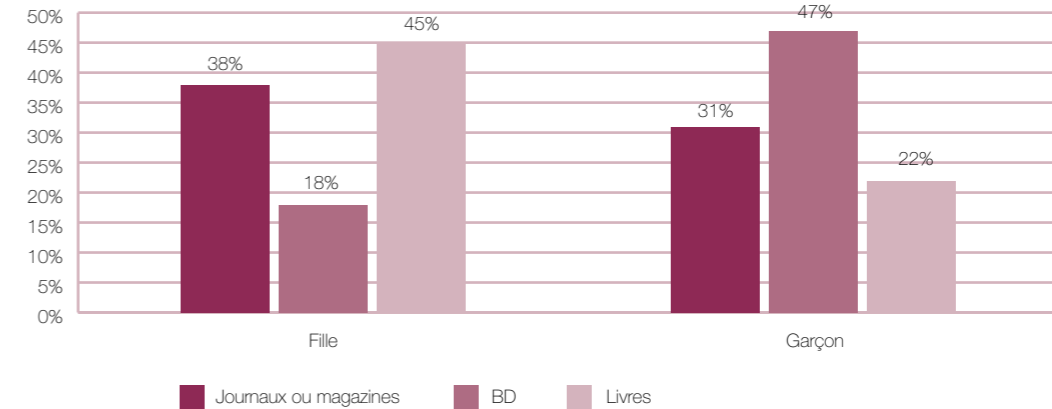
Il était demandé aux répondants de noter de 1 à 3 leurs préférences de lectures entre : livres, BD et journaux ou magazines.

En 1<sup>er</sup> choix, les livres (35%) et les journaux (35% des réponses) arrivent en tête à égalité ; les BD arrivent ensuite (30%).

Les préférences de lecture varient également selon le sexe et la classe.



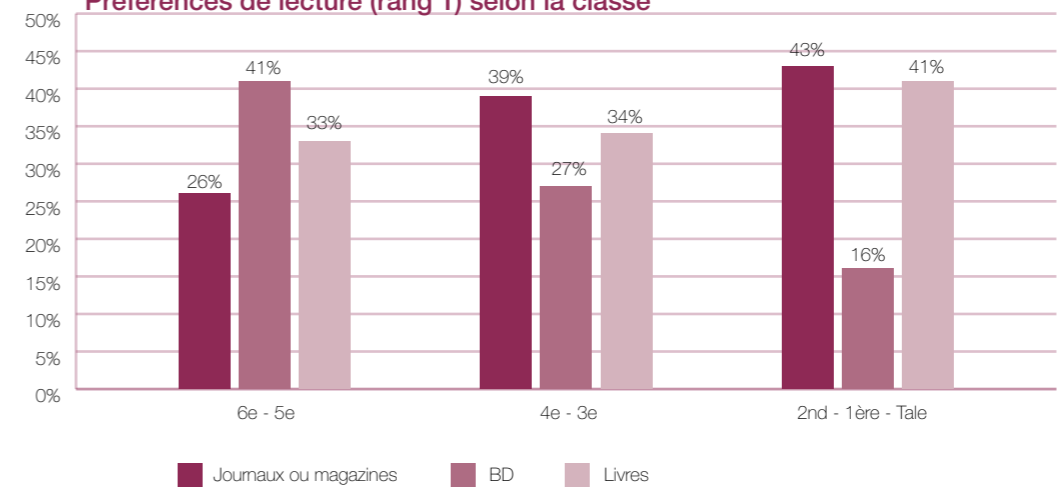
#### Préférences de lecture (rang 1) selon le sexe



En 1<sup>er</sup> choix, les filles préfèrent lire des livres, les garçons des BD :

- 45% des filles préfèrent lire des livres contre 22% des garçons ;
- 47% des garçons préfèrent lire des BD contre 18% des filles.

#### Préférences de lecture (rang 1) selon la classe



Les préférences de lecture varient selon la classe :

- Les 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> préfèrent lire des BD (41%), puis des livres (33%) et ensuite des journaux (26%) ;
- Les 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> préfèrent lire des journaux (39%), puis des livres (34%) et enfin des BD (27%) ;
- Les lycéens préfèrent lire des journaux (43%) et des livres (41%) puis des BD (16%).

## LA LECTURE DE LIVRES

Le nombre de livres lus au cours des 3 derniers mois

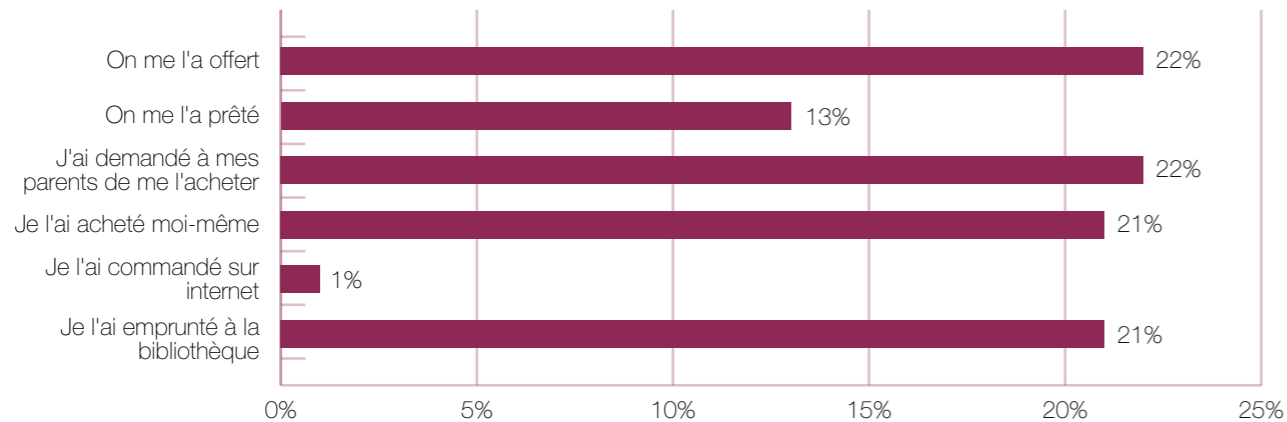
	Effectif	%
Aucun	713	19%
1 ou 2	1363	36%
3 ou 4	883	23%
5 ou plus	850	22%
Total	3809	100%

Plus du tiers des répondants a lu 1 ou 2 livres (en dehors des livres demandés par un professeur) au cours des 3 derniers mois précédant l'enquête ; près d'un quart : 3 ou 4 ; près d'un quart : 5 ou plus. 19% n'en ont lu aucun.

Les filles sont moins nombreuses que les garçons à n'avoir lu aucun livre (14% contre 25%) et plus nombreuses à en avoir lu 3 ou plus (50% contre 39%).

## LE MODE D'OBTENTION DES LIVRES

Le mode d'obtention des livres



Le dernier livre lu par les répondants a été obtenu, à parts égales, selon les modes suivants :

- on leur a offert ;
- ils ont demandé à leurs parents de l'acheter ;
- ils l'ont acheté eux-mêmes ;
- ils l'ont emprunté à la bibliothèque.

Ce sont essentiellement les parents qui offrent des livres (45% des réponses), et les amis qui en prêtent (48% des réponses).

## LES MÉDIA PRESCRIPTEURS DE LECTURE

Je choisis les livres que je lis... (en dehors des livres demandés par un professeur)

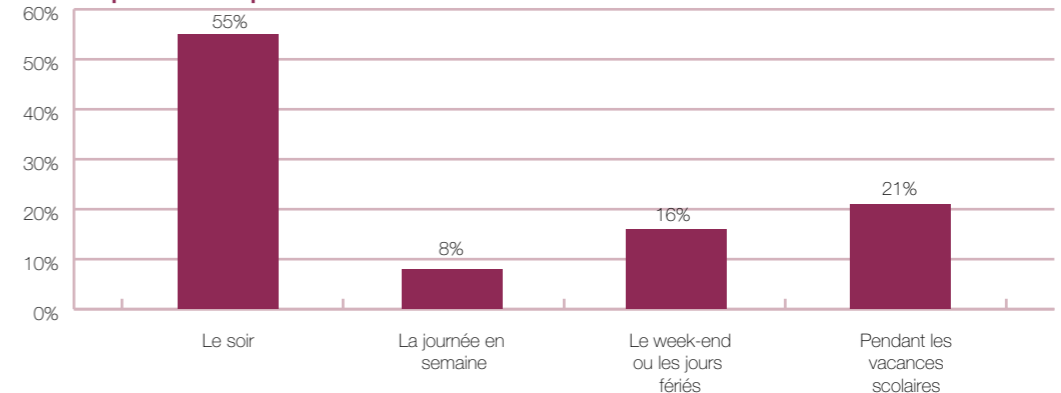
	Effectif	%
Selon leur couverture	2031	24%
Sur le conseil d'amis	1655	20%
Après avoir lu un article dans un journal ou un magazine	1127	13%
Sur le conseil de mes parents	959	11%
Sur le conseil de professeurs	769	9%
Après en avoir entendu parler à la radio ou la télévision	688	8%
Sur le conseil de mes frères ou sœurs	636	8%
Après m'être informé sur l'Internet	534	6%
Total / réponses	8399	100%

Les répondants à cette question ont tous donné plusieurs réponses ; il n'y a donc pas UN mais DES médias prescripteurs pour chacun d'entre eux. La couverture et le conseil des amis représentent néanmoins pratiquement la moitié des réponses et arrivent largement en tête devant les parents et les professeurs. Les critiques de journaux ou de magazines arrivent également largement devant la radio, la télévision et l'Internet.

Par ailleurs, les filles sont relativement plus nombreuses que les garçons à choisir leurs livres sur le conseil d'ami(e)s (52% des filles contre 37% des garçons) ou après avoir lu un article dans un journal ou un magazine (38% contre 24%).

## LA TEMPORALITÉ DE LA LECTURE

Je préfère lire plutôt...



Interrogés : 3888 / Répondants : 3766 / Réponses : 5497  
Pourcentages calculés sur la base des réponses

Le soir est le moment préféré de lecture : 55% des réponses.

## LES GENRES LITTÉRAIRES PRÉFÉRÉS

Les genres littéraires que les répondants sont les plus nombreux à aimer sont : les séries, les romans de science-fiction ou fantastiques et les romans d'aventure.

Les genres littéraires que les répondants sont les plus nombreux à ne pas aimer sont : la poésie, les ouvrages scientifiques, les livres de philosophie, histoire, actualité, les récits de voyage, les romans classiques.

	Je n'aime pas	J'aime assez	J'aime beaucoup	Je ne connais pas
Romans classiques	45%	36%	9%	10%
Contes	36%	45%	18%	2%
Séries (Harry Potter, Club des 5...)	24%	32%	42%	2%
Les livres «dont tu es le héros»	27%	31%	23%	19%
Romans policiers	26%	36%	36%	3%
Romans de SF ou fantastiques	23%	30%	43%	4%
Lives qui font peur	28%	31%	37%	4%
Romans d'aventures	15%	37%	45%	2%
Livres de philosophie, histoire, actualité	47%	28%	15%	10%
La poésie	58%	26%	12%	4%
Récits de voyage	47%	30%	14%	9%
Ouvrages scientifiques	55%	23%	11%	12%

Selon le profil de modalités<sup>1</sup> réalisé sur la question du genre, **les filles aiment plus que les garçons** : les romans classiques, les contes, les livres de philosophie, histoire, actualité, la poésie et les récits de voyage.

**Les garçons aiment plus que les filles** : les livres dont vous êtes le héros, les romans de science-fiction ou fantastiques, les livres qui font peur et les ouvrages scientifiques.

**Les collégiens aiment plus que les lycéens** : les séries, les livres dont vous êtes le héros, les romans policiers, les livres qui font peur, les romans d'aventure et les ouvrages scientifiques.

**Les lycéens aiment plus que les collégiens** : les romans classiques, les livres de philosophie, histoire, actualité.

La fréquence des livres les plus cités<sup>2</sup> suggère une certaine conformité dans les goûts et les choix de lecture des adolescents. Parmi la liste des livres cités, il y a beaucoup de séries, de mangas ou de BD. Beaucoup ont été adaptés à la télévision ou au cinéma.

1- Le profil de modalités est un traitement qui permet d'évaluer le comportement spécifique d'une population ou sous-population en la comparant au comportement de la population totale.

2- Cf. liste exhaustive dans le rapport d'étude disponible sur le site du CNL : [www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)

## LES OPINIONS SUR LE LIVRE ET LA LECTURE

### Le prix du livre

55% de répondants pensent que les livres coûtent trop chers. Ce résultat est néanmoins à mettre en parallèle avec le fait que les livres sont généralement achetés par les parents ou prêtés par les amis (cf. supra).

### Pourquoi lisez-vous ?

**Les trois-quarts des répondants déclarent lire pour « se faire plaisir »** ; plus de 60% pour rêver et, à part égale, pour apprendre. Les deux tiers préfèrent d'autres loisirs à la lecture.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons à déclarer : « lire pour leur plaisir, rêver, imaginer et apprendre »<sup>1</sup>.

Les garçons sont plus nombreux que les filles à exprimer des opinions négatives sur la lecture : « *Je préfère d'autres loisirs à la lecture ; Lire me demande un effort ; Je ne sais pas quoi lire ; Lire m'ennuie : Quand je lis, j'ai l'impression de perdre mon temps* ».

Les lycéens sont plus nombreux que les collégiens à être d'accord avec les réponses suivantes : « *Les livres coûtent trop cher ; Je n'ai pas le temps de lire ; Je lis pour apprendre* ».

1- Modalités de réponse données par la question.

### Le rapport à la lecture

S'ils ne pouvaient plus lire pendant un certain temps, cela ne manquerait pas à 30% des répondants, un peu à 36% et beaucoup ou énormément à 33%. Cela manquerait beaucoup ou énormément à 41% des filles contre 25% des garçons. En revanche, il n'y a pas de différences d'opinion sur ce sujet entre les collégiens et les lycéens.

Le rapport subjectif à la lecture peut être comparé à celui aux loisirs multimédia. S'ils en étaient privés pendant un certain temps, c'est l'Internet qui leur manquerait le plus (beaucoup ou énormément) (51% des répondants), puis la lecture (33%) et ensuite les jeux vidéo (22%).

## LA SOCIABILITÉ AUTOUR DE LA LECTURE

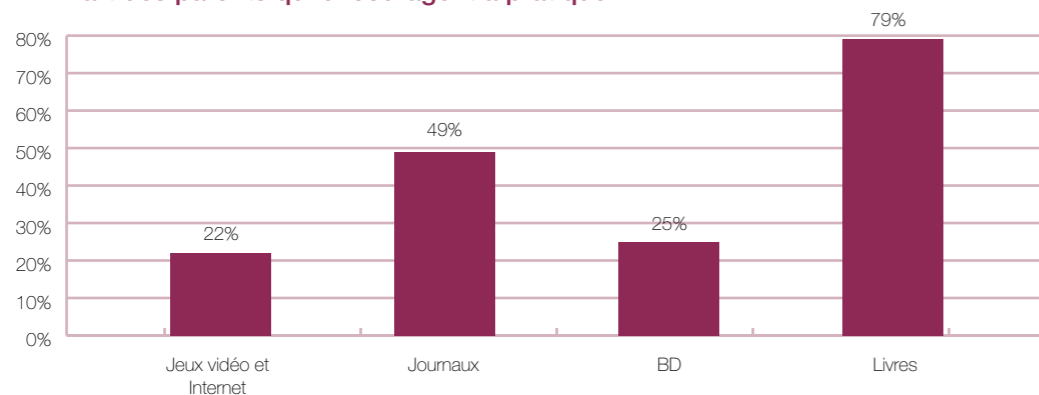
73% des répondants parlent parfois de ce qu'ils lisent avec d'autres personnes.

- Les filles discutent plus de leurs lectures que les garçons (79% d'entre elles contre 66% d'entre eux) ;
- Les lycéens en parlent plus que les collégiens (78% contre 72%).

C'est avec leurs amis que les collégiens et lycéens parlent le plus de leurs lectures (79% des répondants), puis avec leurs parents (55%). Ils en parlent ensuite avec leurs frères et sœurs (37%), des professeurs (12%) et d'autres personnes (25%).

## LES MODES DE RÉGULATION FAMILIAUX AUTOUR DE LA LECTURE ET DES LOISIRS MULTIMÉDIA

Part des parents qui encouragent à pratiquer...



Selon leurs enfants, **79% des parents encouragent leurs enfants à lire des livres**, 49% des journaux, 25% des BD, et 22% seulement à faire des jeux vidéo et à aller sur Internet.

Variations des réponses en fonction de la profession du père :

- les cadres et professions intellectuelles supérieures sont les plus nombreux à encourager la lecture de livres ;
- les employés celle de BD ;
- les agriculteurs exploitants et les retraités celle de journaux ;
- les ouvriers sont les moins nombreux à encourager la lecture de livres et de journaux.

86% des adolescents dont la mère est enseignante déclarent que leurs parents les encouragent à lire des livres, contre 79% pour les autres. De manière générale, plus les parents lisent, plus ils encouragent leur enfant à lire.

### LA FRÉQUENTATION DES LIBRAIRIES ET DES BIBLIOTHÈQUES

Plus des trois quarts des répondants (78%) se sont rendus dans une librairie ou au rayon livres d'une grande surface au cours des 3 derniers mois précédant l'enquête.

Près de la moitié des répondants (45%) ne vont jamais ou presque jamais dans une bibliothèque ou une médiathèque. 34% y vont chaque mois ; 17% chaque semaine et 5% déclarent y aller chaque jour.

Les collégiens fréquentent plus les bibliothèques et médiathèques que les lycéens : 24% des collégiens vont à la bibliothèque et/ou médiathèque au moins 1 ou 2 fois par semaine contre 16% des lycéens.

Ceux qui vont à la bibliothèque y vont surtout pour emprunter des livres (69%), chercher des livres pour l'école (54%), lire des livres, écouter des CD ou regarder des vidéos sur place (53%).

## DEUX « PROFILS TYPES » DE LECTEURS

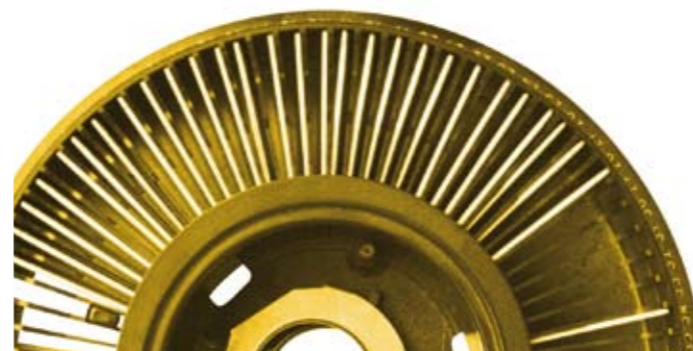
Les réponses à la question sur la fréquence de la lecture de livres, croisées avec l'ensemble des questions de l'enquête, permettent de déterminer plusieurs **profils de lecteurs**<sup>1</sup>. La présente synthèse retient les deux profils extrêmes : ceux qui ne lisent jamais et ceux qui lisent beaucoup :

1- Le rapport d'étude propose également les profils des autres catégories de lecteurs, des joueurs de jeux vidéo et des utilisateurs de l'Internet.

### CEUX QUI NE LISENT JAMAIS OU PRESQUE JAMAIS DE LIVRES (25% DES RÉPONDANTS)

- Ce sont plus fréquemment des garçons ;
- Ils jouent davantage que les autres à des jeux vidéo, font moins fréquemment du sport, visitent plus rarement les musées, expositions... et vont moins fréquemment au concert ou au spectacle ;
- Ils ont plus souvent que les autres dans leur chambre un ordinateur, un accès Internet, une télévision, une console de jeux, un magnétoscope ou lecteur DVD, des cassettes vidéo ou des DVD ;
- Plus souvent que les autres, ils jouent à des jeux vidéo plusieurs heures par jour ; ils vont plus souvent que les autres sur l'Internet plusieurs heures par jour ;
- Ils ne lisent ni livre, ni BD, mais parfois des journaux ou magazines ;
- Plus que les autres, lire leur demande un effort, ils ne savent pas quoi lire, ils n'ont pas le temps de lire et lire les ennueie ; ils ont l'impression de perdre leur temps quand ils lisent ;
- S'ils ne pouvaient plus lire pendant un certain temps, cela ne leur manquerait pas du tout ;
- Ils ne parlent pas de leurs lectures avec d'autres ;
- Leurs parents ne les encouragent pas à lire des livres ;
- Ils ne se rendent jamais ou presque jamais dans une librairie, au rayon livres d'une grande surface, dans une bibliothèque ou une médiathèque ;
- Leur activité préférée : utiliser un ordinateur et surfer sur l'Internet ;
- Ils sont plus souvent en bac technique ou en BEP<sup>1</sup>, puis en 2<sup>nd</sup>e ou en 1<sup>ère</sup> ;
- Leurs parents ne lisent jamais de livres ou de journaux, regardent souvent la télévision ou écoutent souvent la radio, n'utilisent jamais un ordinateur.

1- Ce résultat doit tenir compte de la composition de la population lycéenne : 60% des élèves en section technique et professionnelle.



## CEUX QUI LISENT DES LIVRES PLUSIEURS HEURES PAR JOUR (8% DES RÉPONDANTS)

- Au cours des 3 derniers mois, ils ont plus souvent que les autres joué à un jeu de société, visité un musée, un monument ou une exposition, pratiqué une activité (musique, dessin, danse...) ou assisté à un concert ou à un spectacle ;
- Leurs parents leur interdisent très souvent de jouer à des jeux vidéo ou d'aller sur l'Internet ;
- Ils lisent également des journaux ou des magazines et des BD plusieurs heures par jour ;
- Plus que les autres, leur goût en matière de littérature sont très éclectiques : romans classiques, policiers, science fiction ou fantastique, livres de philosophie, d'histoire, d'actualité, poésie, récits de voyages, livres scientifiques...;
- Ils lisent pour se faire plaisir, rêver ou imaginer, apprendre ;
- S'ils ne pouvaient pas lire pendant un certain temps, cela leur manquerait énormément ;
- Ils parlent plus souvent que les autres de leurs lectures avec d'autres personnes ;
- Ils sont allés dans une librairie ou au rayon livres d'une grande surface au cours des trois derniers mois et vont plus d'1 ou 2 fois par semaine dans une bibliothèque ou une médiathèque ;
- Leur activité préférée est la lecture ;
- Leurs parents lisent souvent et utilisent souvent un ordinateur ;
- Leurs parents sont plus souvent cadres ou professions intellectuelles supérieures.

## UN PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

La librairie indépendante joue un rôle majeur pour la promotion de la diversité culturelle dans notre pays. Dans la mesure où elle emploie une main d'œuvre qualifiée et nombreuse, son développement a des répercussions directes en termes d'emploi. Ce commerce de proximité contribue par ailleurs à l'aménagement culturel du territoire en favorisant l'animation des centres-villes, y compris dans les villes petites et moyennes, et leur périphérie.

Le développement de la librairie est néanmoins entravé par plusieurs facteurs : une économie fragile qu'illustre une rentabilité parmi les plus faibles dans le commerce de détail, des charges croissantes (transport, loyer, fiscalité, personnel...), des capacités d'investissement limitées alors que l'agrandissement et la modernisation de ce type de commerce sont rendus impératifs pour répondre à la concurrence accrue de la grande distribution. Cette dernière capte à son profit l'offre la plus rentable mais ses assortiments sont beaucoup plus limités et son personnel moins nombreux et moins qualifié qu'en librairie.

De surcroît, ces difficultés ne favorisent pas la transmission des librairies alors que la génération qui dirige aujourd'hui les principales d'entre elles s'apprête à prendre sa retraite.

C'est pour ces raisons que Monsieur Renaud Donnedieu de Vabres a présenté au Conseil des Ministres du 12 octobre 2005 une communication visant à engager une réflexion sur les mesures à prendre en faveur de la librairie.

Ces pistes de réflexion concernent l'allègement de la fiscalité pesant sur les librairies, notamment la taxe professionnelle et la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (TACA). Concernant cette dernière, les premières mesures prises en 2005 ont permis, pour les librairies, un allègement d'environ 8 % des taux.

Il est également proposé d'étendre aux librairies la possibilité offerte aux communes et aux départements d'apporter des aides économiques directes, notamment aux salles de cinéma. Enfin, deux dispositifs sont mis à l'étude, l'un destiné à encourager le maintien, dans la durée, de livres de référence dans les librairies, le second destiné à accompagner la reprise de ces commerces par des libraires professionnels.

Ce plan d'action en faveur de la librairie s'accompagne d'une étude nationale sur la situation économique des librairies, lancée en 2005 par le Ministère de la culture et de la communication, le syndicat national de l'édition et le syndicat de la librairie française et dont les résultats ont été rendus publics en mars 2007 (rapport complet de l'étude disponible sur le site du Centre national du livre [www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)).

# Situation économique de la librairie indépendante

## SYNTHÈSE

Dans le cadre des travaux de la Commission Usages Commerciaux, instance de concertation entre éditeurs et libraires, le Syndicat de la Librairie Française (SLF), le Syndicat National de l'Édition (SNE) et le Ministère de la culture et de la communication (DLL-CNL) ont lancé en octobre 2005 une étude sur la situation économique de la librairie indépendante. Cette étude couvre pour la première fois tous les niveaux<sup>1</sup> de la librairie à travers des entretiens qualitatifs, des questionnaires quantitatifs et des informations directement obtenues auprès des principaux distributeurs<sup>2</sup>. Ces deux derniers points ont été confiés à Ipsos puis à l'Observatoire de l'économie du livre (DLL-CNL) par souci de confidentialité.

Rappelons que la librairie indépendante représente, selon Ipsos, 41 % du marché du livre en 2006 (hors Internet, VPC, clubs et courtage), soit le premier réseau de vente au détail devant les grandes surfaces multimédia (34 %) et la grande distribution (25 %). Cette position de leader se renforce en littérature et sciences humaines (50 % du marché) mais tombe à 35 % pour le pratique et 38 % pour les dictionnaires.

Le livre représente 47 % du marché des biens culturels devant la vidéo, le cinéma et la musique.

L'enquête a pour premier objectif d'informer l'ensemble des acteurs du circuit du livre sur la situation économique de la librairie indépendante. Les éditeurs pourront en tenir compte pour orienter leurs relations spécifiques, notamment commerciales, avec les libraires. Son exploitation permettra également de préparer le travail à venir dans les différents groupes de réflexion interprofessionnels.

1- L'enquête 2003 de l'Observatoire de l'économie du livre du Ministère de la culture et de la communication ne portait que sur les librairies de premier niveau.

2- L'enquête a porté sur un échantillon de 300 libraires classés en 4 catégories (A B C D) en fonction de leur chiffre d'affaires livre, dont 140 ont retourné un questionnaire exploitable. Parmi ceux-ci, 40 libraires ont participé à un entretien qualitatif. 8 d'entre eux ont ensuite participé à une Table Ronde pour réagir sur les premiers chiffres.



## CARTE D'IDENTITÉ

	A >2M€	B de 1 à 2 M€	C de 300K€ à 1M€	D <300K€
CA Moyen (K€)	6 026	1 604	675	252
Effectif total	34,1	9,9	4,6	2,1
Surface totale (m <sup>2</sup> )	1 607	407	173	
CA livre / effectif livre (k€)	198	179	160	122
CA détail livre / m <sup>2</sup> livre (k€)	5,9	5,5	4,1	3,7
Assortiment	60 957	26 604	13 193	7 673
Durée moyenne de l'ouverture hebdomadaire (en heures)	55,9	50,8	48,4	48
Poids des catégories Savoir <sup>(a)</sup>	26 %	13 %	8 %	7 %
Analyse informatisée des ventes	94 %	89 %	76 %	50 %
Commande EDI	100 %	100 %	82 %	50 %
Abonnement Electre sur Internet	53 %	30 %	15 %	15 %
Abonnement Electre sur cédérom	44 %	63 %	47 %	19 %
Propriété des murs librairie ou dirigeants	34 %	30 %	24 %	8 %

(a) scolaire, parascolaire, USTM et encyclopédies-dictionnaires.

Les autres produits présents sont la papeterie (7 % du CA), le multimédia (2,3 % du CA) et la presse (0,6 % du CA).

Le **CA par emploi** est en moyenne de 150 K€, avec des variations liées à la taille de la librairie et aux ventes aux collectivités. La part des emplois à plein temps représente plus de 80 % des effectifs, le recours aux apprentis étant plus fort dans les petites librairies.

Les librairies A offrent les **horaires d'ouverture** hebdomadaires les plus étendus (1/2 journée de plus que les autres) et ne ferment pratiquement jamais (1 semaine par an pour les C et 2 semaines pour les D). Environ 16 % des librairies sont ouvertes le dimanche, sans distinction liée à la taille. 30 % des librairies D sont fermées le lundi.

Si **l'informatisation** est massive chez les librairies A et B, elle est nettement moins développée chez les C et D. Idem pour la transmission des commandes, dont la moitié transite par fax pour les D (40%) .

Même constat pour Internet, présent dans presque toutes les librairies A et B, mais absent chez 15% des librairies C et 19% des librairies D.

L'abonnement aux **bases de données professionnelles** est nettement minoritaire chez les petites librairies (34%), aussi bien sous forme Internet que cédérom, à l'exception des spécialités littérature et sciences humaines.

## ANALYSE DES FLUX D'APPROVISIONNEMENT

	A	B	C	D
Remise en % du PPHT (enquête libraire)	37,3	37	35,6	34,5
Remise en % du PPHT (enquête distributeurs)	37,9	36,8	35,6	34,7
Ratio office / ventes nettes (enquête distributeurs)	38,1	48,9	54,3	56,4
Taux de retour (enquête distributeurs)	16,6	23,8	26,8	29,8

L'approvisionnement des librairies se fait très largement par les distributeurs pour 94 % des flux, et pour les structures plus petites par les comptoirs de vente (3 %), les agences et dépôts (2,2 %) et les grossistes (0,9 %).

En résultat extrapolé, la remise moyenne s'établit à 36,1%, avec une grosse dispersion en particulier chez les librairies D (de 28,4 % à 37,6 %) alors que la remise est plus concentrée chez les A (de 34,5 % à 39,5 %).

Au-delà des écarts liés à la taille des librairies, il faut noter l'importance des écarts liés aux secteurs éditoriaux (de 30%/33% pour le Savoir<sup>3</sup> à 36%/38% pour la jeunesse ou la littérature).

Les faibles écarts constatés entre la remise de l'enquête Distributeurs et de l'enquête Libraires proviennent en partie de l'impact, difficilement apprécié par les libraires, des surremises accordées à l'occasion d'opérations commerciales. De plus, les onze distributeurs ayant répondu à l'enquête ne représentent que 85 % de l'approvisionnement des libraires qui ont répondu.

Il faut remarquer le poids important des offices, qui représentent plus de la moitié du CA des librairies C et D, le passage plus espacé des représentants ne permettant pas de faire un travail plus personnalisé.

Par ailleurs, le taux des retours de ces mêmes librairies est largement supérieur à la moyenne générale pondérée évaluée à 21,2%.

3- Scolaire, parascolaire, universitaire, science et technique, droit, médecine, gestion, encyclopédies et dictionnaires.

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS FINANCIERS

	A	B	C	D
Marge commerciale	33%	32,7%	32,9%	34
Frais personnel	17,2%	18,3%	18,2%	17,8%
Loyer	21 2,6%	22,2 2,5%	22,8 3%	23,7 4%
Transports	1,2%	1,4%	1,6%	1,9%
Résultat d'exploitation	3,2%	2,6%	1,9%	1,6%
Résultat net	2,0%	2,0%	1,3%	0,6%
Rotation annuelle des stocks	4,6	4,1	3,3	2,8
Poids du stock C (>12 mois)	12%	18%	19%	24%
BFR (en jours de CA)	23 jours	40 jours	51 jours	88 jours

La marge commerciale s'établit à 33,1 % avec très peu de variation liée à la taille. En effet, la marge des grosses librairies est pénalisée par le poids des secteurs à faible niveau de remise (comme le scolaire et l'USTM), alors que les remises plus élevées accordées aux librairies spécialisées (plus nombreuses dans la catégorie D) viennent renforcer celles des « petites » librairies.

Les charges sont en revanche plus élevées chez les plus petites librairies, principalement sur les postes loyer et frais de transport ; les frais de personnel (17,8% du CA en résultat extrapolé) varient peu selon la taille et consomment plus de la moitié de la marge.

Le loyer pèse davantage à Paris et en Ile-de-France (3,4%) qu'en province (2,7%), soit un écart de +0,7%.

Cette différence est en partie effacée par l'écart des coûts de transport (y compris coursiers) qui sont de 1,4 % sur Paris / IdF contre 1,9 % en province (- 0,5 points).

On n'observe pas non plus de différence marquée entre grosses et petites librairies sur les niveaux de rabais consentis : 2,7 % sur les ventes au détail (impact de la carte de fidélité qui est utilisée par les ¾ des librairies), 11,3 % sur les ventes aux collectivités (de 18 % sur le scolaire à 9 %<sup>4</sup> sur le non scolaire), soit un rabais global de 4,3 % qui a un impact identique sur la marge des grosses ou des petites librairies.

Hormis des facteurs évidents comme la rotation des stocks ou la marge (écart entre la remise obtenue et le rabais consenti), il y a peu de facteurs spécifiques modifiant la rentabilité dans un sens ou dans l'autre. Le poids des ventes scolaires aux collectivités (rabais non plafonnés) joue cependant comme un facteur négatif.

Si la répartition globale vente au détail/vente aux collectivités varie peu selon la taille des librairies (82%-18%), les ventes scolaires aux collectivités sont plus élevées chez les très grosses librairies.

Le niveau de rentabilité moyen reste faible à 1,4%, en particulier pour les librairies D : 0,6% (soit 2 K€ en valeur absolue) contre librairies A : 2% (soit 108 K€ en valeur absolue). 23% des librairies ont un résultat courant négatif : 31% des librairies D contre 7% des A.

4- Rabais plafonné à 9%, auxquels s'ajoutent les 6% de reversements de droits sur le prêt dans le cas des ventes aux bibliothèques.

## PROFIL ET SALAIRE DES LIBRAIRES

### Profil et salaires des libraires (étude sur plus de 500 salariés)

	Age moyen	Ancienneté librairie	Ancienneté dans l'entreprise	Salaire brut mensuel
Employés débutants	28 ans	2,1 ans	1,8 an	1 336 €
Employés qualifiés	37 ans	11 ans	9 ans	1 622 €
Employés très qualifiés	42 ans	16 ans	11 ans	1 985 €
Cadres et dirigeants	45 ans	17 ans	17 ans	2 940 €

Source : Enquête qualitative

42 % des salariés concernés par cette enquête ont une formation supérieure à Bac + 3, principalement Lettres (29 %), Histoire-Géographie (19 %) et Langues (10 %), et 39 % ont une formation spécifique aux métiers du livre en majorité IUT et BP Librairie. Il y a peu de différence, pour ces profils, selon la taille de la librairie.

Le recrutement et la juste rémunération d'un personnel qualifié, facteur de différenciation de la concurrence est de plus en plus difficile.

## ATTENTES ET PRÉOCCUPATIONS DES LIBRAIRES

Les remarques des libraires expriment une inquiétude certaine, mais aussi la réaffirmation de la passion de leur métier et de leur combativité qui se concrétise, notamment, dans les efforts de modernisation et d'agrandissement déployés pour affronter la concurrence. Ceux-ci n'auraient pu être envisagés sans les mesures d'accompagnements spécifiques à la profession (loi sur le prix unique, plafonnement des rabais aux collectivités, interventions de l'ADELC).

Les questions posées dans les volets quantitatifs et qualitatifs sur l'information et les relations commerciales font ressortir des perceptions différentes selon les diffuseurs et les critères étudiés :

- un assez bon niveau de satisfaction pour la qualité des informations sur les nouveautés et les opérations de promotion ;
- un sentiment plus mitigé concernant les informations d'analyse de l'activité commerciale ;
- des jugements contrastés s'agissant de la maîtrise des offices, de la souplesse des retours et du niveau des remises.

Sur tous ces points, les petites librairies, moins fréquemment visitées par les représentants expriment de façon nette la plus forte insatisfaction. Le rôle du représentant n'est pas remis en cause, bien au contraire, car il reste le lien avec des structures de diffusion et de distribution. Les libraires expriment un sentiment d'éloignement des éditeurs/diffuseurs, qui se double de la crainte d'être moins bien traités que les autres réseaux.

Les libraires sont préoccupés par la conjoncture économique morose, des charges en hausse (loyer, transport) et la difficulté de rémunérer suffisamment leur personnel. Enfin, pour certains, se pose la question délicate de la transmission de leur entreprise.

## QUELQUES DONNÉES STATISTIQUES SUR LE LIVRE ET L'ÉDITION

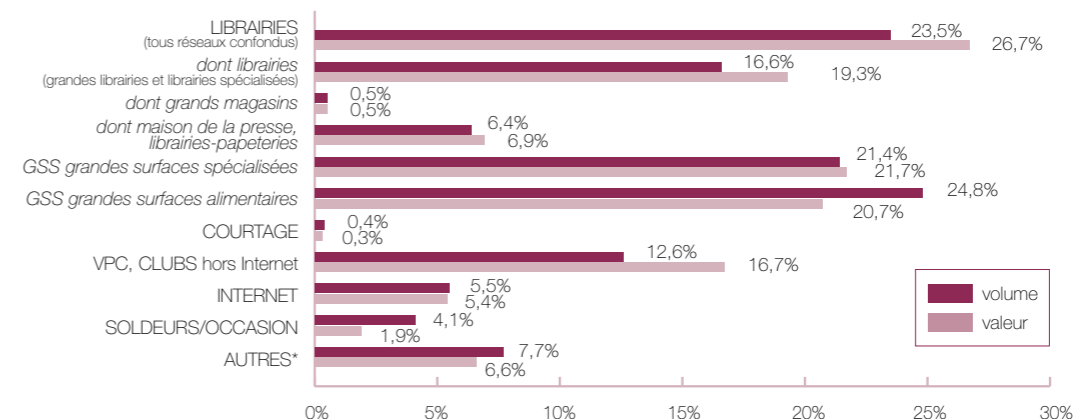
### Principaux indicateurs de l'activité éditoriale en 2005

	2004	* Variations %	2005
<b>Chiffre d'affaires (en millions d'euros)</b>	2 657	+1,8%	2 746
dont ventes de livres	2 552	+1,6%	2 628
dont cessions de droits	105	+6,2%	118
<b>Ventes d'exemplaires (en milliers)</b>			
tous types d'ouvrages	436 413	+2,0%	460 470
tous types d'ouvrages sauf fascicules	395 567		411 188
<b>Production en titres (en unités)</b>	65 345	+2,1%	68 433
dont nouveautés et nouvelles éditions	33 556	+0,5%	34 900
dont réimpressions	31 789	+3,8%	33 533
<b>Production en exemplaires (en milliers)</b>	512 300	+6,8%	558 932
dont nouveautés et nouvelles éditions	305 854	+11,3%	350 539
dont réimpressions	206 446	+0,2%	208 393
<b>Tirage moyen (hors fascicules, milliers)</b>	7 529		7 587

Source : SNE (Syndicat national de l'édition), enquête de branche, 277 éditeurs  
\* variations calculées sur l'échantillon constant de répondants 2004-2005

## LES LIEUX D'ACHAT DU LIVRE EN 2005

### Répartition des achats en valeur et en volume



Source : TNS-Sofres/Observatoire de l'économie du livre (DLL/CNL)  
Achats de livres d'un panel de 10 000 personnes de 15 ans et plus, hors livres scolaires et encyclopédies en fascicules.  
\* AUTRES : comités d'entreprises, achat direct à l'éditeur, kiosques, gares, salons, marchés, ...

# Les pratiques de lecture des Français

## LA LECTURE EN 2005

- 79% des Français de plus de 15 ans ont lu en 2005 au moins 1 livre au cours des 12 derniers mois (y compris bandes dessinées, hors livres scolaires, universitaires ou professionnels)
- 38% ont lu de 1 à 9 livres
- 25% ont lu 10 à 24 livres par mois
- 15% ont lu 25 livres et plus

Source : CREDOC 2006 pour DLL-BPI, Fréquentation, usages et image des bibliothèques municipales en 2005.  
NB. Données comparables à celles des enquêtes sur les Pratiques culturelles des Français (même méthodologie)

## GENRES DE LIVRES LUS

Au cours des 12 derniers mois par 100 personnes de 15 ans et plus en 2003

Romans policiers ou d'espionnage	23
Romans sentimentaux	17
Romans d'auteurs classiques	21
Romans d'un autre genre	34
Livres sur l'histoire	25
Livres politiques, religieux, économiques, de sciences humaines	21
Livres scientifiques et techniques	14
Livres de cuisine, décoration, bricolage, jardinage, guides de voyages	40
Livres d'art ou de photographie	17
Livres sur le sport	11

Source : INSEE/DEPS, enquête Participation culturelle et sportive/enquête PCV, 2003  
Hors bandes dessinées et revues, hors obligations scolaires ou professionnelles.

## LES PRÊTS DE LIVRES DANS LES BIBLIOTHÈQUES EN 2004

bibliothèques municipales : 164,9 millions de volumes (+2,0%)

bibliothèques universitaires (BU et BIU) : 13,4 millions de volumes (+2,6%)

Source : BM DLL (2.762 BM ayant fourni l'information sur 2.913), prêts d'imprimés  
BU enquête statistique annuelle auprès des établissements d'enseignement supérieur (ESGBU), prêts à domicile

## QUELQUES STATISTIQUES DU LIVRE FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

- Les exportations de livres français en 2005 (en prix de cession des intermédiaires) : 684,5 M€ (+4,3%)

Source : Centrale de l'édition/SNE, statistiques douanières retraitées

- Les cessions de droits à l'exportation en 2005 : 6.028 titres cédés

Source : Centrale de l'édition/SNE, enquête Échange de droits (88 éditeurs)



# Soutien à l'exportation du livre français

## LES EXPORTATIONS

Le montant des exportations s'est élevé en 2005 à 570 M€, soit près de 22 % du CA total de l'édition.

En dix ans, soit entre 1996 et 2005, le montant des exportations a augmenté de manière significative (+ 21 %). Cette bonne tendance des exportations françaises est tirée par les pays francophones (+ 33 %) et surtout par les pays francophones du nord (+ 35 %), tandis que, sur la période, nos exportations vers les pays non-francophones enregistrent une légère baisse (- 4 %). Au total, les pays francophones représentent aujourd'hui les 3/4 des exportations alors qu'ils n'en représentaient que les deux tiers il y a dix ans.

Le continent européen représente 68 % des exportations (+ 10 % sur la période), la Belgique, la Suisse et le Luxembourg représentent à eux seuls près des 2/3. À noter la part très faible des exportations vers l'Europe centrale et orientale (5 M€ en 2005) et le déclin de nos exportations vers des pays européens non francophones comme l'Allemagne (- 37 % sur huit ans). Enfin, les DOM-TOM représentent 15 % des exportations européennes et sont en progression constante depuis 10 ans (+ 27 %).

Le continent américain représente 19 % du total des exportations, le marché québécois en représente à lui seul les 3/4 et se développant fortement depuis huit ans (+ 28 %). La part des Etats-Unis, déjà faible, est en forte régression. Quant à l'Amérique latine, elle peine à se relever d'une situation sinistrée.

L'Afrique représente 5 % du total des exportations. Sur dix ans, le marché apparaît relativement stable. Il est tiré par le Cameroun et le Sénégal, suivi par la Côte-d'Ivoire dont la part de marché a néanmoins très fortement chuté.

La part de marché du Maghreb est comparable à celle du continent africain (5 %). Elle augmente régulièrement depuis huit ans grâce au dynamisme du marché marocain et à la reprise du marché algérien.

Viennent ensuite, avec 2 % de parts de marché chacun, le Proche et Moyen-Orient, dominé par le Liban dont le marché est très erratique, et l'Asie et l'Océanie, vers lesquels les exportations sont en forte baisse (- 27 % en huit ans).

## LES CESSIONS DE DROITS DE TRADUCTION

Entre 2001 et 2005, les éditeurs français ont, au total, cédé les droits de plus de 28 000 titres pour un montant unitaire moyen de droits qui se situe autour de 19 500 €.

Ces cessions ont concerné 118 langues mais six d'entre elles (dans l'ordre : l'espagnol, l'italien, le portugais, le coréen, le chinois et l'anglais) concentrent plus de la moitié des cessions. À noter que 6 % des cessions de droits seulement se font vers l'anglais et que trois langues asiatiques (coréen, chinois, japonais) totalisent 17 % des cessions.

S'agissant de la répartition par discipline, la littérature, les sciences humaines et sociales et la jeunesse sont incontestablement les trois secteurs éditoriaux français les plus attractifs pour les éditeurs étrangers, puisqu'ils représentent les deux tiers des cessions.

## LES ACQUISITIONS DE DROITS DE TRADUCTION

les chiffres relatifs aux acquisitions de droits de traduction sont à manier avec précaution. On peut toutefois noter le fort déséquilibre entre les cessions et les acquisitions au détriment de ces dernières (rapport de 1 à 4) et la domination écrasante de l'anglais (60 % des acquisitions : 55 % en provenance des Etats-Unis ; 45 % en provenance du Royaume-Uni).

## L'ACTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION EN FAVEUR DE LA DIFFUSION DU LIVRE FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

La Direction du livre et de la lecture et le Centre national du livre mènent de nombreuses actions en faveur du développement de l'exportation de l'édition française et de la cession de droits de traduction de titres français à des éditeurs étrangers. Ils y consacrent un budget annuel de près de 10 millions d'euros.

### Les aides à l'exportation

Ces aides visent, d'une part, à soutenir les structures professionnelles collectives agissant dans le domaine de l'exportation et, d'autre part, à apporter une impulsion à la réalisation de projets dont la rentabilité commerciale est aléatoire ou à long terme. L'action du ministère de la culture permet de faciliter l'accès au livre en français ; elle intervient à tous les stades de la « chaîne du livre », de sa production à sa commercialisation, et varie en fonction de la réalité économique des différents pays.

Cette action prend la forme d'une aide à la promotion, au transport, aux assurances à l'exportation et à la baisse des prix des livres. Elle est principalement mise en œuvre par trois organismes professionnels :

- le Bureau international de l'édition française (BIEF) chargé de promouvoir la production éditoriale française à l'étranger à travers une présence dans les grandes manifestations mais également une activité d'étude, de prospection des marchés, de documentation et de formation des professionnels étrangers ;
- la Centrale de l'édition (qui gère un dispositif de groupage du transport des livres exportés et de police globale à l'exportation) permet de réaliser des économies d'échelle au bénéfice de l'ensemble des opérateurs quelle que soit leur taille. L'aide du ministère a pour but de " bonifier " le coût du transport et de cette police afin d'encourager les éditeurs et leurs distributeurs à s'engager à l'export. Dans ce cadre, un effort particulier est consacré au transport des livres vers les départements d'outre-mer qui, en termes de distribution du livre, sont considérés comme des marchés à l'exportation ;
- le Centre d'exportation du livre français (CELF) auquel le ministère confie des programmes d'abaissement du prix des livres afin de les adapter au pouvoir d'achat local en Afrique subsaharienne (livres universitaires et scientifiques) et en Europe centrale et orientale (programme " A l'est de l'Europe ").

A ces aides s'ajoute un soutien financier aux acquisitions de livres français par les librairies « francophones » implantées à l'étranger.

#### Les aides à la traduction des livres français vers les langues étrangères

Le Centre national du livre apporte son soutien aux éditeurs français pour vendre les droits de traduction de leurs livres à leurs confrères étrangers, en prenant à sa charge une partie des coûts de traduction. Le CNL porte une attention particulière aux marchés jugés " difficiles " et aux domaines littéraires dont la promotion à l'étranger est la plus nécessaire (sciences humaines et sociales, théâtre, littérature pour la jeunesse...). Environ 500 titres bénéficient ainsi chaque année d'une aide du CNL afin d'être traduits dans une langue étrangère.

Par ailleurs, les bourses de séjour de traducteurs attribuées par le CNL permettent annuellement à une centaine de bénéficiaires de séjourner en France durant un à trois mois, afin d'y mener un projet de traduction d'ouvrage français de littérature générale ou de sciences humaines, d'aider leurs maisons d'édition à découvrir des auteurs et à établir des liens avec les éditeurs français.

## LIVRE 2010

L'objet de la mission Livre 2010 (qui a réuni onze tables rondes et 200 professionnels de la chaîne du livre de septembre 2006 à février 2007) était de conclure une réflexion d'ensemble sur les perspectives à court et moyen termes dans le secteur du livre.

### CONCLUSION DU RAPPORT : DES POLITIQUES PUBLIQUES PLUS CONCERTÉES ET PLUS STRATÉGIQUES

«Tout au long de l'automne 2006 et de l'hiver 2007, la mission Livre 2010 a permis de confronter les analyses de plus de deux cents professionnels, qui tous ont témoigné de l'amour de leur métier, de leur volonté de le faire évoluer, et de leur prise de conscience réelle des enjeux actuels et à venir. Ils ont rappelé également que dans leur combat, ils ont toujours été accompagnés par une véritable politique du livre qui a permis à la France de préserver un paysage « exceptionnel », riche d'une offre diversifiée et de qualité.

Comme l'ont montré l'ensemble des discussions ainsi qu'un certain nombre de rapports récents, cette politique est plus que jamais nécessaire, à l'heure où la situation économique des uns et des autres s'est fragilisée. Elle doit cependant évoluer pour accompagner des changements en cours inéluctables dans le monde de l'édition, notamment avec l'arrivée du numérique.

Ces évolutions ne doivent pas être forcément des révolutions. Les fondamentaux de notre politique (loi sur le prix unique, défense du droit d'auteur, soutien à la création et à la diffusion...) sont toujours opérationnels et pertinents, mais il faut les étendre aux nouvelles formes d'édition et de diffusion, prendre en compte les acteurs entrants, et corriger les effets éventuellement pervers que le numérique pourrait introduire dans les équilibres existants. Une adaptation est donc nécessaire pour faire évoluer notre politique non pas de manière radicale, mais afin que l'Etat puisse continuer à assumer l'ensemble de ses missions.

Les propositions qui ont émergé lors de Livre 2010, et que nous avons exposées dans ce rapport, sont détaillées en annexe. Parmi celles-ci, les priorités suivantes sont à souligner :

- la création d'un Conseil du livre auprès de l'administration centrale, dans le but d'intensifier le dialogue avec les milieux professionnels sur les actions prioritaires à mener au cours des prochaines années ;
- le projet de labellisation des librairies indépendantes de référence, qui, en raison de leur plus-value culturelle, devraient légitimement bénéficier de dispositifs d'aides spécifiques renforcés ;
- le soutien accru aux projets de numérisation de contenus sous droit respectueux du droit d'auteur, ainsi qu'aux initiatives de numérisation patrimoniale des collectivités territoriales, par un élargissement du champ des aides du CNL ;

- la clarification du dispositif actuel de mise à disposition des conservateurs d'État en bibliothèque municipale classée, qui constitue aujourd'hui un levier inemployé de la politique du livre du ministère en région ;
- la participation active des bibliothèques à l'éducation artistique et culturelle par la mise en œuvre de « classes patrimoine » à l'école.

Ces mesures prendraient tout leur sens dans le cadre de politiques plus concertées et plus stratégiques.

Que faut-il entendre par une politique plus stratégique ? Plus d'analyse, plus d'anticipation, plus de conseil de la part de l'Etat... Ce pourrait être le sens même du Conseil du livre, qui réunirait régulièrement auprès de l'administration centrale des personnalités qualifiées représentant l'ensemble des professions pour proposer des enquêtes et des études prioritaires touchant à l'avenir du secteur dans le but d'orienter les priorités de la politique du livre.

Quant à des politiques plus concertées, elles sont rendues nécessaires par la multiplicité des acteurs publics. Aujourd'hui, il existe quatre niveaux d'intervention : l'administration centrale, les établissements publics, les services déconcentrés (DRAC) et les collectivités territoriales. Il est souhaitable qu'ils travaillent davantage en synergie. Les DRAC comme ces collectivités font un travail de terrain important tant au niveau de la lecture publique et du patrimoine que de l'économie du livre. Malheureusement, aucun outil de suivi assez fin ne permet aujourd'hui de connaître, au niveau national, l'ensemble de leurs actions. Il manque donc une photographie générale de la politique du livre menée en région, ce qui est problématique, notamment parce que les bonnes initiatives ici ne peuvent pas servir d'exemple ailleurs. De leur côté, les établissements publics mènent aussi des actions territoriales (par exemple, les « pôles associés » de la BnF, le réseau de lecture publique animé par la BPI ou encore les multiples aides du CNL en région) qui ne sont pas encore assez connues.

Il faudrait donc mettre en place un outil commun d'évaluation des actions des DRAC et des établissements publics en région, qui apporterait une vision budgétaire plus précise et permettrait de mieux connaître la répartition dans l'espace de ces actions et leur articulation avec celles des collectivités locales.

Par ailleurs, même si depuis plusieurs années, un réel effort est mené pour mieux articuler les actions des DRAC et celles du CNL en région, des chevauchements subsistent encore. Il est donc important de clarifier davantage les critères d'intervention respectifs de chacun.

L'ensemble de ces dispositifs concourrait à une meilleure organisation et à une plus grande efficacité de l'action publique en matière de livre. Ils s'inscrivent d'ailleurs dans le droit fil des recommandations du rapport Picq<sup>1</sup> sur les missions d'un Etat moderne : fonctions de stratégie (anticipation, pilotage, fixation des objectifs) et fonction de coordination des actions déléguées, notamment aux établissements publics. Ainsi précisée dans ses modalités d'action et dans ses objectifs, la politique du livre pourra mieux encore accompagner le travail des professionnels pour que le livre, dans ses changements et ses évolutions, demeure au cœur de notre culture.»

<sup>1</sup> PICQ, Jean. L'Etat en France : servir une nation ouverte sur le monde : rapport au Premier ministre. Paris : La Documentation française, 1995

#### Pour en savoir plus :

- cf : • Rapport Livre 2010, *Pour que vive la politique du livre*, Sophie Barluet, juin 2007
- Actes du colloque, *l'Avenir du livre*, Sciences Po Paris, 22 février 2007

Ces deux documents sont consultables et téléchargeables sur le site [www.centrenationaldulivre.fr](http://www.centrenationaldulivre.fr)

